

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Fabio GRAZI, chargé de l'intérim du Directeur de l'agence de Hanoï, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, du 11 octobre au 14 octobre 2016 inclus, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Hanoï visées au recueil d'attribution des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 27/09/2016
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX